



EPAGE DOUBS DESSOUBRE

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU COMITÉ SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2022</p>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le 08 Février 2022, à 19h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sancey, Salle du Vallon (locaux de la communauté de communes), sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

Présents :

Titulaire : Henri BIZE, François CUCHEROUSSET, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Jérôme RENAUD, Dominique BERNARD, Michel BERNARDOT, Anthony MERIQUE, Yves Marie PARENT, Christian METHOT, Thierry VERNIER, Claude DALLAVALLE

Suppléants : Frédéric SERGENT, Léon BONVALOT

Absents excusés : Dominique MESNIER, Daniel PRIEUR, Gilles ROBERT, Régis LIGIER

Absents non excusés : Pascal STUDER, Damien CARTIER, Jean-Luc VUILLEMIN, Gérard TIROLE, Denis LEROUX

Procurations :

Secrétaire : Jean Claude JOLY

Approbation du PV de la séance précédente

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2021.

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean Claude JOLY est désigné comme secrétaire de séance.

Le power point joint complète les informations données dans ce compte rendu.

1. Approbation du Compte administratif 2021

Le Président quitte la séance.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, en l'absence du Président, ne participant pas au vote, **valide à l'unanimité** le Compte administratif 2021

	Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	46 907.18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	336 818.99 €
65	Autres charges gestion courante	13 464.78 €
66	Charges financières	1 652.92 €
042	Opération d'ordre	45 106.04 €
		443 949.91 €

	Recettes de fonctionnement	Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	158 034.80 €
74	Dotations et participations	522 722.00 €
75	Autres produits gestion courante	0.51 €
77	Produits exceptionnels	326.04 €
042	Opérations d'ordre entre sections	13 392.03 €
		694 475.38 €

	Dépenses investissement	Réalisé 2021
2182 – 2183	Matériel divers	27 317.80 €
2031	Frais d'étude : Limitox	21 308.40 €
13	Subventions d'investissement	313 554.00 €
16	Emprunt	300 000.00 €
4541	Travaux pour le compte de tiers	
	01 Fleurey NG	788 498.85 €
	02 La Voyèze	82 350.00 €
	07 Barrage des Pipes	31 051.20 €
	08 Audeux	8 130.00 €
458	Scierie des Noues	40 770.00 €
040	Opération ordre entre sections	13 392. 03 €
		1 626 372.28 €

	Recettes investissement	Réalisé 2021
10222	FCTVA	42 158.98 €
13	Subventions reçues	54 802.00 €
2031	Frais d'études	79 590.00 €

21	Immos corporelles	105 806.00 €
23	Immos en cours	539 140.63 €
4542	Travaux pour le compte de tiers	
	01 Fleurey NG	534 129.00 €
	02 La Voyèze	60 187.00 €
	04 Dessoubre amont	12 718.00 €
	05 Reverotte Lot 1	17 271.00 €
	06 Reverotte Lot 2	13 170.00 €
	07 Barrage des Pipes	12 527.80 €
	08 Audeux	6 018.00 €
4582	Opération sous mandat Scierie des N	16 230.00 €
28	Amortissements	45 106.04 €
		1 538 854.45 €

2. Approbation Compte de gestion 2021

Après examen des titres recouvrés et des mandats émis, contrôle du Compte de Gestion dressé par Monsieur le Comptable du trésor et Receveur de l'EPAGE pour l'exercice 2021, **le Comité Syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité** le Compte de Gestion 2021.

Investissement	Réalisé 2021
Recettes	1 538 854.45 €
Dépenses	1 626 372.28 €
Déficit	-87 517.83 €
Résultat 2020	7 528.60 €
Résultat 2021	-79 989.23 €

Fonctionnement	Réalisé 2021
Recettes	694 475.38 €
Dépenses	443 949.91 €
Excédent	250 525.47 €
Résultat 2020	79 365.44 €
Résultat 2021	329 890.91 €

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2020	Virement section investissement au titre affectation résultat 2019	Résultats exercice 2021	Restes à réaliser au 31/12/2020	Reports nets	Besoin 2020
Section Investissement	7 528.60 €		-87 517.83 €	0 €	-79 989.23€	0 €
Section Fonctionnement	79 365.44 €	0 €	250525.47 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section).

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	250 525.47 €
Résultats antérieurs reportés	79 365.44 €
Résultat à affecter	329 890.91€

Résultat d'investissement	-79 989.23 €
---------------------------	--------------

Besoin de financement D 001	-79 989.23€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	79 989.23€
Affectation en fonctionnement R 002	249 901.68 €

4. Budget primitif 2022

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022, tel que présenté en ci-dessous :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2022
011	Charges à caractère général	196 081.68 €
012	Charges de personnel	407 050.00 €
65	Autres charges gestion courante	8 500.00 €
66	Charges financières	3 500.00 €

023	Virement à la section d'invest	428 548.00 €
042	Opération d'ordre	70 000.00 €
		1 113 679.68 €

	Recettes de fonctionnement	BP 2022
013	Atténuations de charges	197 298.00 €
74	Dotations et participations	636 580.00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 900.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	23 000.00 €
002	Résultat reporté	249 901.68 €
		1 113 679.68 €

	Dépenses investissement	BP 2022
2031-2051	Frais études	104 400.00 €
21	Immobilisations corporelles	246 202.00 €
16	Emprunt	158 000.00 €
45	Opérations pour le compte de tiers	
	La Voyèze	736 440.00 €
	Ruisseau de Sancey	110 000.00 €
	Dessoubre amont	33 570.00 €
	Reverotte Lot 1	75 000.00 €
	Reverotte Lot 2	34 000.00 €
	Barrage des pipes	10 000.00 €
	Audeux	54 000.00 €
	Ruisseau de Noël Cerneux	45 000.00 €
	Scierie des Noues	160 320.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	20 000.00 €
001	Résultat négatif reporté	79 989 .23 €
	Total	1 866 921.23 €

	Recettes investissement	BP 2022
1068	Excédent de fonctionnement	79 989.23 €
13	Subventions	112 733.00 €
16	Emprunt	440 000.00 €
10222	FCTVA	73 000.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	428 548.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	70 000.00 €
45	Opération pour le compte de tiers – recettes	662 651.00 €
		1 866 921.23 €

5. Programme 2022

Les membres du Comité syndical sont informés que chacun des projets inscrit au programme d'actions 2022 fera l'objet de demandes de subventions aux partenaires techniques et financiers : Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Bourgogne Franche-Comté, FEADER, Etat.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les opérations inscrites au budget primitif qui constituent le programme d'actions du syndicat pour l'année 2022 à savoir :

Opérations du programme d'actions 2022
Suivi annuel qualité Reverotte
Label Rivières sauvages
Etude juridique Doubs franco-suisse
Cartographie habitats N2000 MOE + évaluation MAE
Travaux scierie des Noues
Moe scierie des Noues
Suivi scierie des Noues
Etude AVP PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont
Etude AVP PRO DLE + fct hydro BV Reverotte Lot 1
Etude AVP PRO DLE + fct hydro BV Reverotte Lot 2
Etude PRO DLE ACT seuil de la Voyèze
Etude complémentaire géotechnique pont de la Voyèze
Moe seuil de la Voyèze
Travaux seuil de la Voyèze
Etude AVP PRO DLE restauration morphologique Audeux
Etude AVP PRO DLE restauration morphologique Ruisseaux de Sancey
Etude AVP PRO DLE Barrage des Pipes
Réalisation modèles numériques de terrain
Etude qualité de l'eau du périmètre EPAGE
Etudes imprévues
Etude complémentaire ruisseau de Noël-Cerneux
Etude espèces exotiques envahissantes
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières

– Autorise le Président à signer les documents relatifs à ces opérations et aux demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région Bourgogne Franche-Comté, FEADER, Etat.

Plan de financement Natura 2000

Le Comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement prévisionnel corrigé d'un montant de 62 319,13€ (couvert à hauteur de 100 % par les subventions État et FEADER) et le programme détaillé d'activités de l'animation Natura 2000 pour l'année 2022 ;
- autorise le Président à signer les documents relatifs à la demande

6. Présentation des actions 2022 par pôle

Les agents des pôles Milieux naturels, Milieux aquatiques, Qualité de l'eau et Animation/sensibilisation présentent en détail les missions et actions pour l'année 2022 :

- Pôle milieux aquatiques
 - Projets GEMAPI
 - Plan de gestion stratégique des zones humides
 - Etude espèces exotiques envahissantes Doubs franco-suisse
 - Etude qualité de l'eau 2021-2022
 - Etude juridique des ouvrages du Doubs franco-suisse
- Pôle qualité de l'eau
 - Opération LIMITOX
- Pôle milieux naturels
 - Natura 2000
 - LIFE 2
 - Appel à projet eau et biodiversité
- Contrat de bassin
 - Animation 2022
 - Comité stratégique Doubs Dessoubre
- Communication
 - Programme des actions de communication 2022

7. Ticket mobilité

Monsieur Le Président informe qu'il existe un dispositif co-élaboré par la Région, les organisations syndicales et les organisations patronales appelé « ticket mobilité ».

Ce dispositif consiste en une aide mensuelle minimale de 30 € (la moitié à la charge de l'employeur, sous forme d'aide financière de la Région versée au Syndicat, applicable 11 mois/12), destinée à soutenir financièrement les salariés (structures publiques et privées) dépendants de leur voiture (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun) pour se rendre sur leur lieu de travail.

Pour être éligible au « ticket mobilité », plusieurs critères sont requis :

- Être salarié en CDI ou en CDD de minimum 1 mois ;
- Cas des apprentis : Ils seraient rendus éligibles à hauteur de 50% du montant du ticket. Cette aide peut être cumulée à l'aide financière régionale déjà apportée pour les déplacements vers un CFA ou une section d'apprentissage (applicable dès lors que la distance domicile/lieu de formation excède 16 km et dont le montant dépend de la distance parcourue, du salaire perçu et du niveau de formation) ;
- Sous condition de revenu : percevoir un salaire brut (y compris primes éventuelles) égal ou inférieur à 3180€ ;
- Avoir un déplacement domicile-travail de 30 km minimum (60 km minimum aller et retour) ;

- Le déplacement domicile-travail ne doit pas pouvoir être effectué en transport collectif ou doit, si c'est le cas, être égal ou supérieur à une durée de 1h (pour un trajet).

Le Président informe le comité syndical que la convention concernant la mise en place du ticket mobilité avait été signée en 2019, elle est arrivée à échéance au 31/12/2021. La région prolonge le dispositif de 3 ans et le montant peut être porté à 40€.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention concernant le ticket mobilité
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec La Région pour l'octroi du « Ticket mobilité » d'un montant de 40€.
- autoriser le Président à verser aux salariés éligibles le « ticket mobilité »

8. Groupement commande Granulés

Le Syded propose de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que l'EPAGE utilisera des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.

Prochaines échéances

Le prochain bureau est prévu **le 11 Mars 2022 à 10h à Pierrefontaine les Varans.**

Le prochain comité syndical est prévu **le 22 Mars 2022 à 19h à Sancey.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45